



## Interrompre temporairement l'activité de mon entreprise

-----  
Par Kas

Bonjour,  
J'envisage d'aller travailler à l'étranger et mètre mon entreprise de sécurité privé en pause pour plusieurs années.  
Es que c'est possible ?  
Merci pour vos réponse.

-----  
Par ESP

Bonjour  
Vous devriez prendre contact avec votre CCI.  
[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32703]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F32703[/url]

-----  
Par Thomas75

Bonsoir,  
J'ai pu me renseigner sur votre question et il faut faire attention car il y a une durée maximale de mise en sommeil possible, selon que vous soyez en entreprise individuelle ou en société.  
L'article ci-dessous devrait vous donner plus d'informations :  
[url=https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/mise-en-sommeil/cout-mise-en-sommeil/]https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/mise-en-sommeil/cout-mise-en-sommeil[/url]